

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

 REGION DU CENTRE

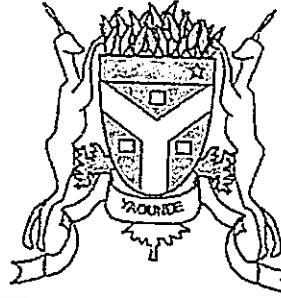
 DEPARTEMENT DU MFONDI

 COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I

 SECRETARIAT GENERAL

 SERVICE FINACIER ET DES MARCHES PUBLICS

 BUREAU DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland

 CENTRE REGION

 MFONDI DIVISION

 YAOUNDE IST DISTRICT COUNCIL

 GENERAL SECRETARIAT

 OFFICE OF PUBLIC PROCUREMENT

DECISION N° 010 /24 /D/ CAY 1^{ER} / SG / SFMP/BMP
 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE
 RELATIF AU DOSSIER N° 008/LC/CAY 1er/SFMP/BMP/CIPM/2024 PASSE APRES
 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° N°07/AONO/CAY1/CIPM DU
 08/02/2024 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE URBAIN AU
 LIEU-DIT AXE DU PALAIS EN FACE DU CENTRE NATIONAL DE PRODUCTION DE
 PASSEPORT EN PROCEDURE D'URGENCE

ACCE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},

- Vu la Constitution ;
 Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des
 Marchés Publics (ARMP) ;
 Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23
 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de L'ARMP ;
 Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du
 scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, Département du Mfoundi,
 Région du Centre ;
 Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de
 Yaoundé 1^{er} N° 0001915 de la session N° 04 du 08/02/2024 et N° 0001928 de la session N° 016du 20/03/2024
 et N° 0001929 de la session N° 018 du 21/03/2024.
 Et Conformément aux dispositions de l'article 101 du Code des Marchés Publics susvisé.

DECLARE :

Article 1^{er}: le Dossier d'Appel d'Offres National en procédure d'urgence N°07/AONO/CAY1/CIPM DU
 08/02/2024 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE URBAIN AU LIEU-DIT AXE DU PALAIS EN FACE DU
 CENTRE NATIONAL DE PRODUCTION DE PASSEPORT EN PROCEDURE D'URGENCE est attribué à la société à la
 montant TTC FCFA de 79 995 285 FCFA (soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent
 quatre-vingt-cinq).

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 26/03/2024

